

# **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS**

Chaque jour, l'ALSH de Châtel-Saint-Germain répond aux besoins des familles dans l'aménagement du temps de l'enfant hors temps scolaire.

C'est un carrefour d'initiatives éducatives complémentaires au rôle de l'école et de la famille.

## **I - MODALITES D'INSCRIPTION :**

L'ALSH est ouvert à tous les enfants de 3 à 17 ans.

Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) soit :

- à la semaine du Lundi au Vendredi.
- à la journée avec minimum 2 jours, (voir programme)

Il suffit de venir en mairie, retirer un dossier d'inscription à chaque rentrée scolaire, le compléter et le rapporter **en mairie** :

Nous tenons à insister sur l'importance des informations que nous demandons sur le dossier d'inscription, celui-ci doit être totalement complet. Toute modification devra être portée à la connaissance du secrétariat ou du directeur.

Composition du dossier d'inscription :

- le règlement de fonctionnement
- une feuille de renseignements et d'autorisations
- une fiche sanitaire
- une feuille de tarifs

**Les inscriptions ne pourront être acceptés après la date limite imposée à chaque session.**

## **II - HYGIENE ET SANTE :**

Les enfants présentant un problème de santé ponctuel, ne peuvent être accueillis à l'ALSH. Si un problème de santé se révèle au cours de la journée, il sera fait appel à la famille. Il est donc impératif que la fiche d'inscription et sanitaire soient correctement complétées et signées.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant doit être gardé par ses parents.

Les enfants ayant un problème de santé récurrent (asthme, diabète,,,) ne pourront être accueillis qu'à condition d'avoir établi un PAI (Projet d'accueil Individualisé) entre les parents, le médecin traitant ou le spécialiste et le directeur de l'accueil de loisirs. La prise en charge de l'enfant ne sera définitive qu'après étude du PAI et autorisation du directeur.

Un enfant plâtré ou suturé doit être gardé par ses parents pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Pour être accueillis dans notre structures, les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations (DT POLIO ET B.C.G....) Dans la négative, l'inscription sera refusée.

### **III-VETEMENTS ET ACCESSOIRES :**

L'enfant ne doit porter aucun objet de valeur. Le centre décline toute responsabilité en cas de perte.

### **III- HORAIRES ARRIVEE / DEPART :**

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de **7 h 30 à 8 h 30** avant l'accueil  
de **8 h 30 à 17 h 00** pour les animations  
de **17 h 00 à 18 h 00** après la journée d'animations

**Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des sorties ou de certaines activités (voir programmes)**

Une personne autre que les parents pourra récupérer votre enfant, sous réserve que vous ayez complété l'autorisation de sortie désignant les personnes habilitées. Ces mêmes personnes devront justifier de leur identité.

### **MODALITES DE PAIEMENT :**

#### **TARIFS COMMUNE :**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Coût à la semaine avec repas</b>	<b>Forfait A la journée (2jr min) avec repas</b>	<b>Coût à la semaine sans repas</b>	<b>Forfait A la journée (2jr min) avec repas</b>
<b>Supérieur à 2000</b>	<b>115 €</b>	<b>25 €</b>	<b>25 €</b>	<b>20 €</b>
<b>Entre 1601 et 2000</b>	<b>110 €</b>	<b>24 €</b>	<b>50 €</b>	<b>19 €</b>
<b>Entre 1100 et 1600</b>	<b>100 €</b>	<b>22 €</b>	<b>75 €</b>	<b>17 €</b>
<b>Entre 601 et 1099</b>	<b>75 €</b>	<b>16,50 €</b>	<b>85 €</b>	<b>11,50 €</b>
<b>Inférieur à 600</b>	<b>50 €</b>	<b>12 €</b>	<b>90 €</b>	<b>7 €</b>

**TARIFS EXTERIEUR : (Lessy participation commune 10 €)**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Coût à la semaine avec repas</b>	<b>Forfait A la journée (2jr min) avec repas</b>	<b>Coût à la semaine sans repas</b>	<b>Forfait A la journée (2jr min) avec repas</b>
<b>Supérieur à 2000</b>	<b>126 €</b>	<b>28 €</b>	<b>90 €</b>	<b>22 €</b>
<b>Entre 1601 et 2000</b>	<b>120 €</b>	<b>26 €</b>	<b>85 €</b>	<b>21 €</b>
<b>Entre 1100 et 1600</b>	<b>110 €</b>	<b>24 €</b>	<b>75 €</b>	<b>19 €</b>
<b>Entre 601 et 1099</b>	<b>85 €</b>	<b>19 €</b>	<b>50 €</b>	<b>14 €</b>
<b>Inférieur à 600</b>	<b>75 €</b>	<b>16,50 €</b>	<b>25 €</b>	<b>11,50 €</b>

Le paiement de l'ALSH se fera le jour même de l'inscription auprès des services de la Mairie. Les parents bénéficiant de coupons temps libres CAF doivent les présenter en Mairie afin de déduire le montant attribué par enfant à la facture globale de l'ALSH. Une aide du Centre Communal d'Action Social pourra être attribuée aux familles ayant un faible quotient familial

Le Maire,

R. MARCHAL